

Préface

Mes fonctions passées d'élu local et national m'ont amené à me préoccuper du sujet de l'eau. Et j'ai vite acquis la conviction que l'eau était le marqueur du dérèglement climatique. Par ses excès, et l'actualité récente de notre pays le démontre assez, avec des inondations remarquables, notamment durant les années 2023 et 2024, et par ses manques avec les séquences de sécheresse répétées depuis le début du siècle.

Dans le cadre du Comité national de l'eau (CNE), que je préside depuis 2014, j'ai plaidé pour faire entrer le mot « anticipation » dans l'intitulé du comité de suivi hydrologique ; pas seulement comme un élément de sémantique, mais surtout comme un élément support de l'action publique (cf. chapitre 6). C'est ainsi que le Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (Cash) a été créé par le décret du 14 mai 2021 pour que les acteurs publics de l'observation du climat et du suivi des eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines, renseignent les élus sur les potentielles évolutions à venir, en particulier sur les périodes de manques d'eau. L'harmonisation des décisions des préfets a ainsi été permise et les instructions concernant la gestion des sécheresses ont été clarifiées.

Le même travail restera à faire pour le risque du trop d'eau, avec un véritable rapprochement à opérer entre les deux directions du ministère de l'Écologie que sont la Direction de l'eau et de la biodiversité et la Direction générale de la prévention des risques.

C'est précisément l'intérêt du présent ouvrage dont le titre va droit au but : « Comment partager l'eau en France ? ». Cet ouvrage pose d'entrée la question de savoir si nous allons réellement avoir des manques d'eau dans notre pays (chapitre 1) et s'interroge sur la quantité d'eau que nous utilisons (chapitre 2).

Ce travail partagé d'experts qui nous est livré coïncide, et ce n'est pas un hasard, avec la fin d'une série de processus nationaux consacrés à l'eau : cette thématique a en effet été portée en haut de l'agenda politique dès 2018 avec les deux phases des assises de l'eau, le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique (2021) et le chantier eau de la planification écologique (2022) concrétisés par le Plan eau dont les annonces ont été faites par le président de la République lui-même le 30 mars 2023 à Savines-le-Lac.

Le Plan eau met en avant la sobriété, concept développé au chapitre 7 de cet ouvrage collectif ; il l'applique de manière ambitieuse à tous les secteurs, et nos auteurs n'éluent pas le sujet sensible de l'irrigation, abordant l'agroécologie, le débat sur les réserves de substitution ainsi que sur le nécessaire multiusage de ces réserves d'eau (chapitres 8 et 9).

Cette question particulière de l'usage de l'eau (chapitre 3) a par ailleurs été habilement traitée sous l'angle des injonctions contradictoires, les milieux exigeant leur part d'eau ! et la réutilisation des eaux usées traitées (REUT, chapitre 10) ne devant pas gêner le maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau. Curieusement, ce chapitre,

s'il montre l'étroitesse du chemin à suivre, n'évoque pas les grandes contraintes réglementaires et sanitaires qui pèsent sur un recours plus important à la REUT et qui nous laisseront loin de l'objectif de 10% à l'horizon 2030 fixé dans le Plan eau.

L'ouvrage a aussi ce mérite de souligner la place de la notion de l'eau comme bien commun (chapitre 4) : « Si elle est investie, elle servira de terreau à un dialogue apaisé, pour un partage de l'eau qui investit le bénéfice collectif. Si elle est ignorée ou incomprise, l'exercice du partage de l'eau pourrait évoluer en bras de fer où les poids d'influence (économique ou politique) domineraient sur l'intérêt commun ».

En saluant cette contribution majeure, argumentée, structurée et objectivée sur le modèle français de la gestion de l'eau, je partage pleinement l'ambition de ce que doit être l'objectif commun de tous : « que la situation de crise ne devienne pas la règle ! ».

Jean Launay,
Président du Comité national de l'eau
Membre honoraire du Parlement